

Rapport annuel 2022-2023

sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles, administrés par les réseaux Agriconseils

Septembre 2023

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org
Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca
Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

Guide administratif PSC 2018-2023
Prextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-65-3 (version numérique PDF)

2023 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023



Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils.....	6
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec	8
Liste et composition des réseaux Agriconseils.....	9
Le Programme services-conseils.....	10
Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises	10
• Clientèle admissible.....	10
• Projets admissibles	10
• Cheminement des demandes.....	10
Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises	11
• Clientèle admissible.....	11
• Projets admissibles	12
• Cheminement des demandes.....	12
Le PSC en chiffres.....	13
Accueil et référence	13
Entreprises participantes	14
Nouvelles entreprises participantes	15
Aides financières remises	15
Utilisation des services-conseils par les entreprises.....	17
Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises	18
Les conseillers agricoles	19
Annexes.....	21



Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et des partenaires du secteur agricole.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires :

- favorisent leur croissance;
- leur permettent une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures;
- servent à appuyer les gestionnaires et les guident dans la conduite de leurs affaires;
- répondent à leurs besoins particuliers tout en favorisant leur autonomie.

La Coordination services-conseils (CSC) propose un rapport qui dresse le bilan de la livraison des services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC), pour la **période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**.



La Coordination services-conseils

La mission de la CSC est de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants en agroenvironnement, gestion et techniques de production.

Pour ce faire, la CSC soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour les accompagner dans leurs activités. Elle s'assure, entre autres, du bon déroulement des tâches qui leur sont confiées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit : l'administration des aides financières du PSC 2018-2023 et l'harmonisation de son traitement à travers la province.

Plus précisément, les principaux mandats qui lui sont confiés consistent à :

- assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- coordonner et faciliter les échanges auprès du MAPAQ, le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

La CSC est responsable de faire signer aux conseillers désirant offrir des services dans le cadre du PSC 2018-2023 l'**Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires (Entente)**. Pour ce faire, elle les invite à compléter l'Entente via sa [plateforme Web sécurisée](#). Les données soumises par les conseillers lors de la complétion sont :

- Transférées dans Prextra, le logiciel de gestion utilisé par les réseaux Agriconseils;
- Utilisées pour le [Répertoire des conseillers](#), dont la CSC a terminé l'intégration au [nouveau site Web des réseaux Agriconseils](#) durant la dernière année. Ce répertoire offre à la clientèle agricole un moteur de recherche avec filtres pour trouver des services-conseils adaptés à leurs besoins et leur propose une liste de dispensateurs appropriés.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils.

Plus précisément, la CSC doit :

- réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

La CSC offre des **formations aux conseillers** pour maintenir et développer leur expertise. Dans l'ensemble, les **14 activités réalisées au cours de l'année ont attiré 418 participants**.

La CSC gère **quatre cellules de mentorat** pour soutenir les conseillers dans les domaines suivants : GIEC – phytoprotection, bovins de boucherie, horticulture et irrigation. Les mentors accompagnent les mentorés en les aidant à développer une démarche et un sens critique dans l'acquisition de leurs connaissances. Pour s'assurer que les mentors maîtrisent bien ce rôle, la CSC leur offre des formations, des activités de codéveloppement et un suivi tout au cours de l'année. Au cours de la saison 2022-2023, **122 conseillers ont bénéficié de 1 026 heures d'accompagnement en mentorat**.

Enfin, la CSC publie une **infolettre bimensuelle** destinée aux dispensateurs de services-conseils reconnus par les réseaux Agriconseils et à ses partenaires. *La CSC vous informe!* diffuse entre autres de l'information concernant le PSC, des formations offertes aux conseillers et différents projets en cours à la CSC. En 2022-2023, ce véhicule a permis de rejoindre plus de **1 600 abonnés à chaque édition**.

Pour plus de détails sur les informations présentées ci-haut, consultez le [Rapport annuel 2022-2023 de la Coordination services-conseils](#) et le www.coordination-sc.org.



Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Les réseaux Agriconseils sont présents dans les treize régions de la province. Ils sont mandataires du MAPAQ pour administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du PSC. Ils participent également au développement et à la promotion des services-conseils au niveau régional et provincial.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise. Un **numéro sans frais unique** permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le **1 866 680-1858**.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- de réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du PSC;
- d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Selon les priorités de leur territoire, les réseaux Agriconseils proposent une offre d'aide financière pour différents services-conseils. Ils aident les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires artisans à trouver les services dont ils ont besoin, parmi ceux qu'offrent diverses entreprises locales (conseillers) et subventionnent ceux-ci à la hauteur de 50 % à 85 %.¹

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires artisans. Elle couvre les principaux domaines suivants : la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement. Ce sont ces domaines qui sont présentés dans les pages qui suivent.

¹ Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2018-2023, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, selon une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.



Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont principalement composés de producteurs agricoles, auxquels se joignent des représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le [tableau 1](#) présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et leurs représentants¹ pour l'année 2022-2023

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Mychel Tremblay	Christine Plante	9
Bas-Saint-Laurent	Nathalie Lemieux	Corine Pelletier	9
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Sylvain Laquerre	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	8
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	11
Estrie	François Bourassa	Pauline Samson	10
Gaspésie-Les Îles	Michèle Poirier	Poste vacant	7
Laurentides	Anouk Préfontaine	Louissette Rougeau	9
Mauricie	René Perreault	Jacynthe Lampron	9
Montréal	Serge Beaulieu	Isabelle Duquette	9
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Katéhé Traoré	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Étienne Barette	Bruno Girard	11

¹ Au 31 mars 2023.



Le Programme services-conseils

Le PSC a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le **PSC se décline en 4 volets**. Ce rapport traite uniquement des deux premiers :

- Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées.

Clientèle admissible

- Entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- Relève agricole;
- Entreprises en démarrage;
- Regroupements d'entreprises.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les services-conseils offerts par des dispensateurs reconnus par les réseaux Agriconseils doivent correspondre aux thématiques et aux domaines d'intervention inscrits au [tableau 2](#).

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- elles répondent aux objectifs du PSC;
- elles répondent aux objectifs de l'entreprise;
- faisabilité, réalisme et coût du projet.



Tableau 2 : Domaines et thématiques d'intervention du PSC 2018-2023

Domaine d'intervention	Thématique d'intervention
Agroenvironnement	• Pratiques agroenvironnementales
Gestion	• Gestion • Soutien aux gestionnaires
Technique	• Pratiques culturelles • Pratiques d'élevage
Valeur ajoutée	• Transformation • Mise en marché de proximité

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpellier le PSC dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le **tableau 3** présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC 2018-2023

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du PSC
Agroenvironnement	17 500 \$
Gestion	20 000 \$
Technique	15 000 \$
Valeur ajoutée	5 000 \$

Le cumul d'aide financière accordé peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du programme, à l'exception de la clientèle répondant à la définition de relève et démarrage ainsi que pour les entreprises de production biologique ou en conversion vers la production biologique, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. **Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.**

Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement.

Clientèle admissible

- Entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- Relève agricole;
- Entreprises en démarrage;
- Regroupements d'entreprises;
- Dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils.

La réalisation et l'organisation de ces journées d'information et de diffusion s'effectuent par des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils ou d'autres organismes reconnus admissibles à titre de requérants de l'aide financière.

Projets admissibles

- Activités de sensibilisation et de diffusion d'information;
- Activités de codéveloppement des entreprises.

De plus, les projets doivent être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#), à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aide financière dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

L'aide financière maximale du volet 2 du PSC est de 3 000 \$ par projet d'activité d'information, de diffusion et de sensibilisation. Pour les rencontres de codéveloppement, un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres est prévu au programme.

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- La contribution à l'atteinte de l'objectif spécifique du présent volet;
- La portée collective;
- La qualité de la démarche;
- Les résultats et retombées anticipés;
- La faisabilité, le réalisme et les coûts du projet.



Le PSC en chiffres

Accueil et référence

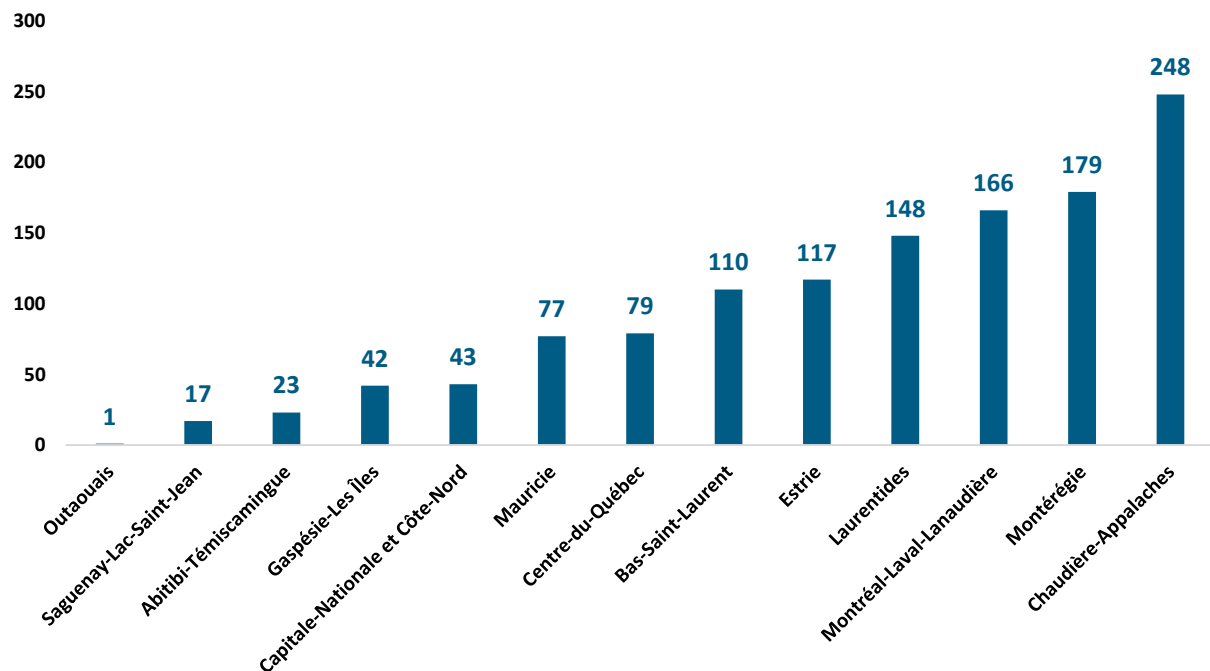
Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur réfèrent des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2022-2023, les réseaux Agriconseils ont effectué **1 250 services d'accueil et de référence**. L'inscription du nombre d'accueils a **diminué de 30 %** par rapport à la précédente année. Les réseaux Agriconseils sont conscients de l'importance de saisir cette information compte tenu de leur rôle de guichet unique d'information sur les services-conseils de 1^{re} ligne. Toutefois, les demandes ne sont pas toujours régulières d'une année à l'autre.

Durant les cinq années que couvrent le programme, une baisse au niveau des inscriptions pour le service d'accueil et référence a déjà été observée.

Le **graphique 1** ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.

Graphique 1 : Interventions d'accueil et de référence effectuées par les réseaux Agriconseils en 2022-2023

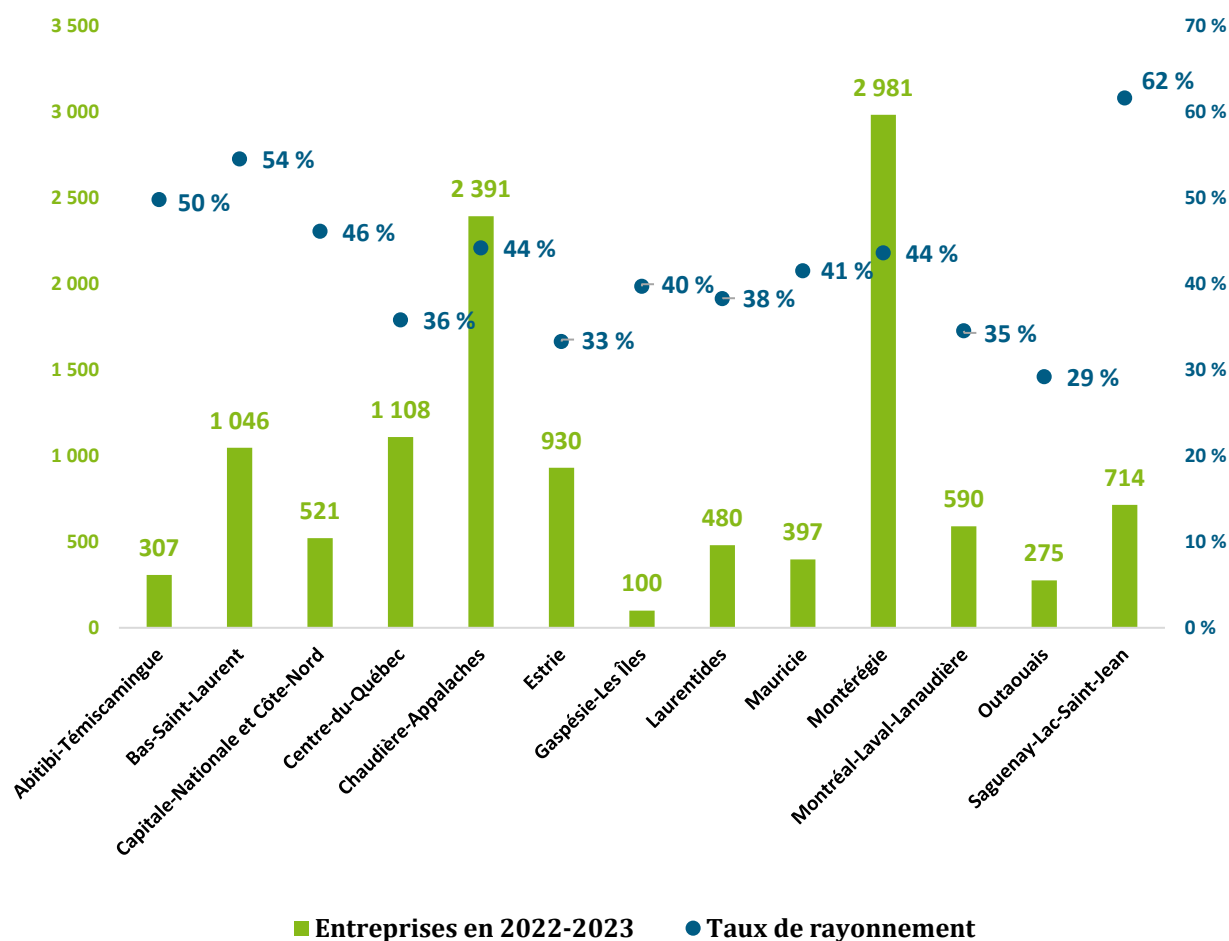


Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC présente une certaine stabilité depuis quelques années. En moyenne, plus de 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des quatre dernières années du programme. En 2022-2023, **11 835 entreprises** ont bénéficié du volet 1 du PSC comparativement à 11 590 l'année précédente, ce qui représente une légère augmentation.

Le **graphique 2** présente le nombre d'entreprises agricoles ainsi que le taux de rayonnement par région, pour l'année 2022-2023. Au niveau provincial, le **taux de rayonnement pour la dernière année est de 42 %**, selon les informations fournies par le MAPAQ, au 31 mars 2023. Le taux de rayonnement est le nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires ayant utilisé un service-conseil individuel par le biais du PSC comparé au nombre d'entreprises totales, exprimé en pourcentage.

Graphique 2 : Adhésion des entreprises agricoles au PSC en 2022-2023



Nouvelles entreprises participantes

Chaque année, de nouvelles entreprises utilisent le PSC pour la première fois. Pour être admissible au programme, l'entreprise doit être inscrite au MAPAQ et disposer d'un numéro d'identification ministériel (NIM) valide. Précisons qu'une entreprise qui change de NIM et qui obtient de l'aide financière du PSC est considérée comme étant une nouvelle entreprise bénéficiaire et ce, même si elle avait reçu de l'aide financière avec un autre NIM depuis 2018.

Le **tableau 4** présente le nombre de NIM qui en sont à leur première aide financière dans le cadre du PSC 2018-2023, pour les 2^e, 3^e et 4^e année du programme. L'année 1 n'apparaît pas puisque l'on considère que toutes les entreprises ayant bénéficié du PSC en 2018-2019 en étaient à leur première fois.

Tableau 4 : Nombre de nouveau NIM ayant bénéficié du PSC 2018-2023

Année financière	Nombre de nouveaux NIM
2022-2023	1 890
2021-2022	2 039
2020-2021	1 819
2019-2020	2 263

Aides financières remises

L'aide financière remise par l'entremise du PSC 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différents domaines cités précédemment. Les producteurs et les transformateurs artisans bénéficient de services-conseils de façon individuelle mais participent aussi à des interventions collectives (journées d'information et activités de codéveloppement) dans le but d'accroître leurs bonnes pratiques entrepreneuriales. Les activités de codéveloppement sont une nouveauté dans le programme. Elles permettent aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, **35,6 M\$** ont été remis en aide financière pour l'ensemble des domaines du PSC. Le **tableau 5** présente les aides financières remises depuis le début du PSC, par domaine.

Tableau 5 : Aides financières remises depuis le début du PSC, par domaine

Domaine	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement	12 M\$	11,5 M\$	12,2 M\$	10 M\$	9,5 M\$
Gestion	8,5 M\$	7,5 M\$	6,6 M\$	6,8 M\$	5,8 M\$
Technique	6,7 M\$	6,4 M\$	5,5 M\$	5,2 M\$	4,5 M\$
Valeur ajoutée	458 436 \$	324 727 \$	228 158 \$	177 379 \$	102 700 \$
Initiatives stratégiques	6,8 M\$	6,2 M\$	5,5 M\$	5,7 M\$	5,5 M\$
Collaboration interprofessionnelle	405 913 \$	238 688 \$	213 872 \$	218 647 \$	133 556 \$
Activités collectives	587 031 \$	327 870 \$	250 107 \$	564 480 \$	460 969 \$
Total	35,6 M\$	32,5 M\$	30,7 M\$	28,9 M\$	26,1 M\$



Les montants d'aide financière relatifs aux initiatives stratégiques du [tableau 5](#) sont détaillés dans le [tableau 6](#), ci-dessous.

Tableau 6 : Montants d'aide financière relatifs aux initiatives stratégiques remis depuis le début du PSC

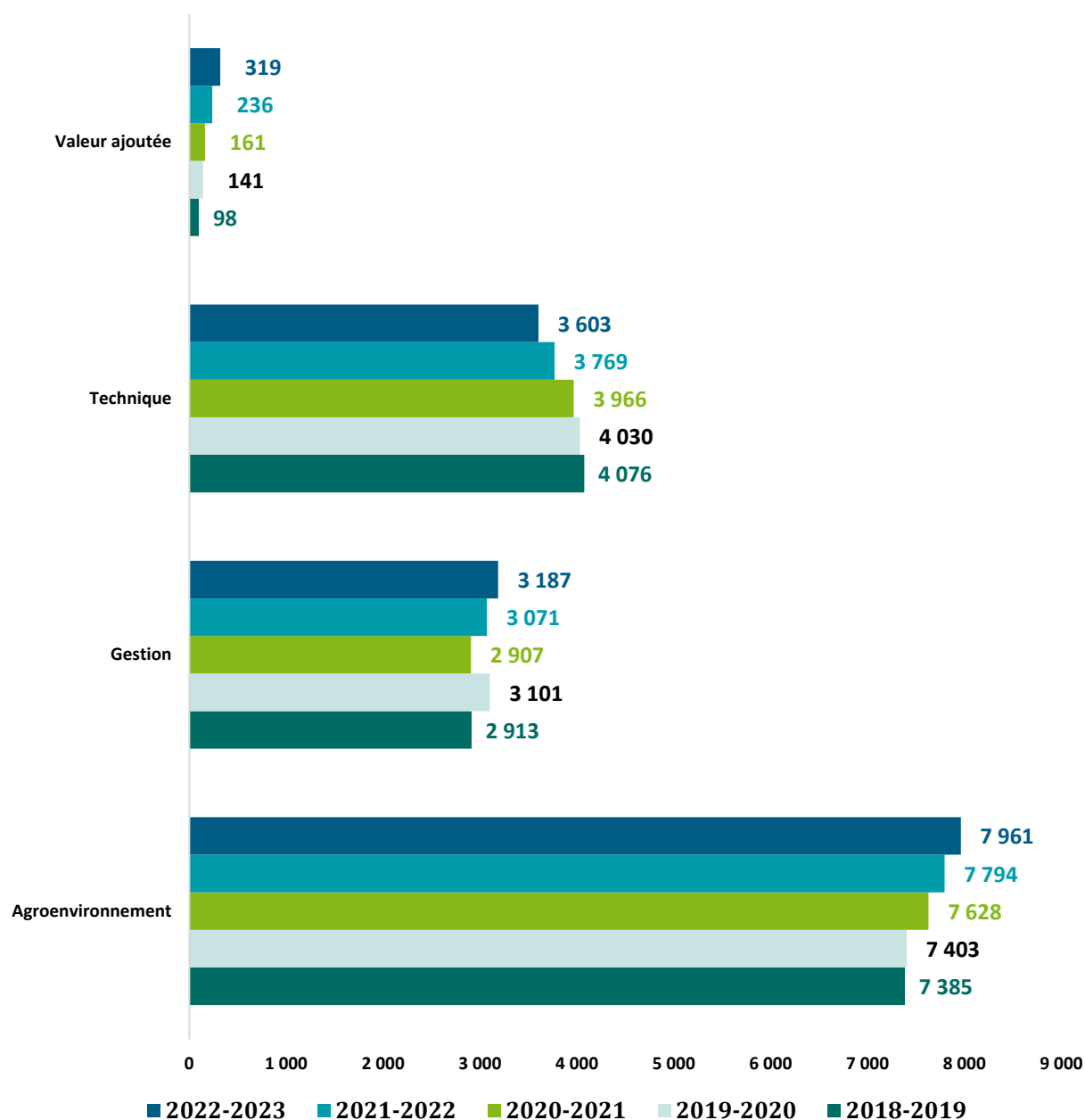
Initiative stratégique	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire	417 717 \$	366 598 \$	386 324 \$	348 157 \$	208 756 \$
Agroenvironnement – bonification action santé des sols	497 803 \$	474 469 \$	475 399 \$	402 804 \$	341 756 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils du secteur biologique	1 467 671 \$	1 325 689 \$	1 212 116 \$	1 046 583 \$	891 396 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils en production bovine pour les entreprises adhérentes au PATBQ	112 421 \$	116 384 \$	140 687 \$	160 306 \$	159 627 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils pour la clientèle relève et démarrage	3 817 066 \$	3 006 506 \$	2 349 090 \$	1 841 756 \$	976 309 \$
Bonification des services-conseils du Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et à l'efficacité énergétique	63 298 \$	455 805 \$	439 855 \$	1 208 227 \$	2 150 463 \$
Mesure de réduction des risques de pesticides	21 118 \$	20 176 \$	19 434 \$	196 567 \$	273 415 \$
Mesure de soutien pour le bleuet nain	0 \$	0 \$	0 \$	44 050 \$	41 161 \$
Mesure soutien réduction du plomb en acériculture	0 \$	0 \$	14 486 \$	42 742 \$	0 \$
Mesure de soutien pour les tensions parasites	14 062 \$	16 807 \$	16 197 \$	0 \$	0 \$
Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)	480 816 \$	463 101 \$	497 663 \$	469 612 \$	504 418 \$
Total	6 871 972 \$	6 245 536 \$	5 551 251 \$	5 760 804 \$	5 553 290 \$

Tout comme l'an dernier, l'initiative stratégique la plus sollicitée est la bonification pour la clientèle qui se qualifie à titre de relève et démarrage. Suit la bonification des services-conseils pour la clientèle œuvrant en production biologique.

Utilisation des services-conseils par les entreprises

L'adhésion des entreprises agricoles aux différents domaines du PSC est un indicateur important pour la communauté agricole. Le [graphique 3](#) présente cette information pour les cinq années du PSC.

Graphique 3 : Nombre d'entreprises agricoles ayant reçu des services-conseils depuis le début du PSC, par thématique



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

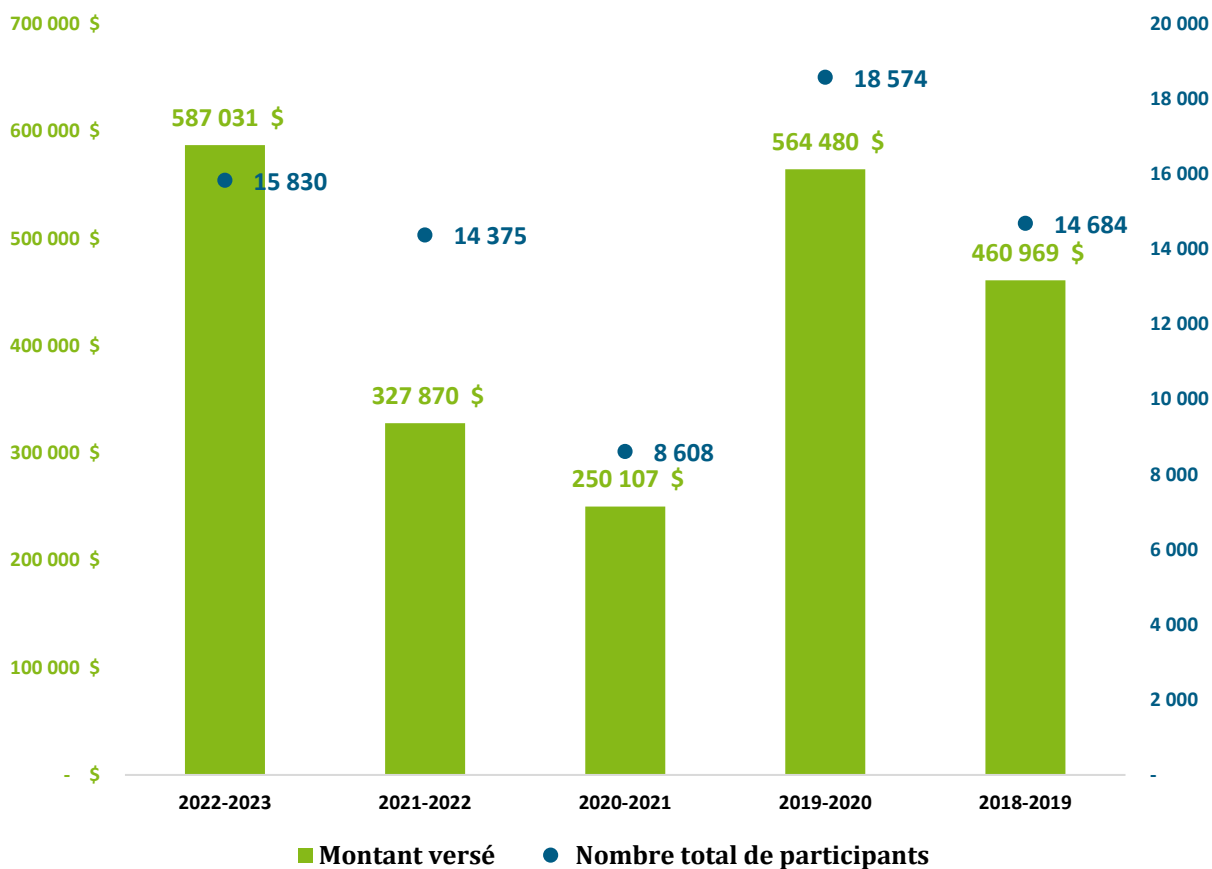
Le [tableau 7](#) présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région. À la suite de la baisse importante constatée en 2020-2021, les montants remis pour ces activités cette année sont à la hausse (voir [tableau 5](#)). Quant au [graphique 4](#), il présente les montants versés en aide financière et le nombre de participants au volet 2 du PSC, pour toutes les années du programme.

Tableau 7 : Nombre de participants au volet 2 du PSC en 2022-2023, par région

Région	Nombre d'activités	Nombre de participants	Montant versé
Abitibi-Témiscamingue	22	536	29 885 \$
Bas-Saint-Laurent	22	731	39 999 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	22	877	32 259 \$
Centre-du-Québec	45	3 556	109 436 \$
Chaudière-Appalaches	50	2 673	126 665 \$
Estrie	17	1 445	40 702 \$
Gaspésie-Les Îles	7	166	11 756 \$
Laurentides	9	538	25 532 \$
Mauricie	15	444	37 136 \$
Montérégie	37	3 206	90 014 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	7	1 013	20 301 \$
Outaouais	1	10	3 000 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	635	20 347 \$
Total	262	15 830	587 031 \$



Graphique 4 : Nombre de participants et montants versés au volet 2 du PSC pour toutes les années du programme

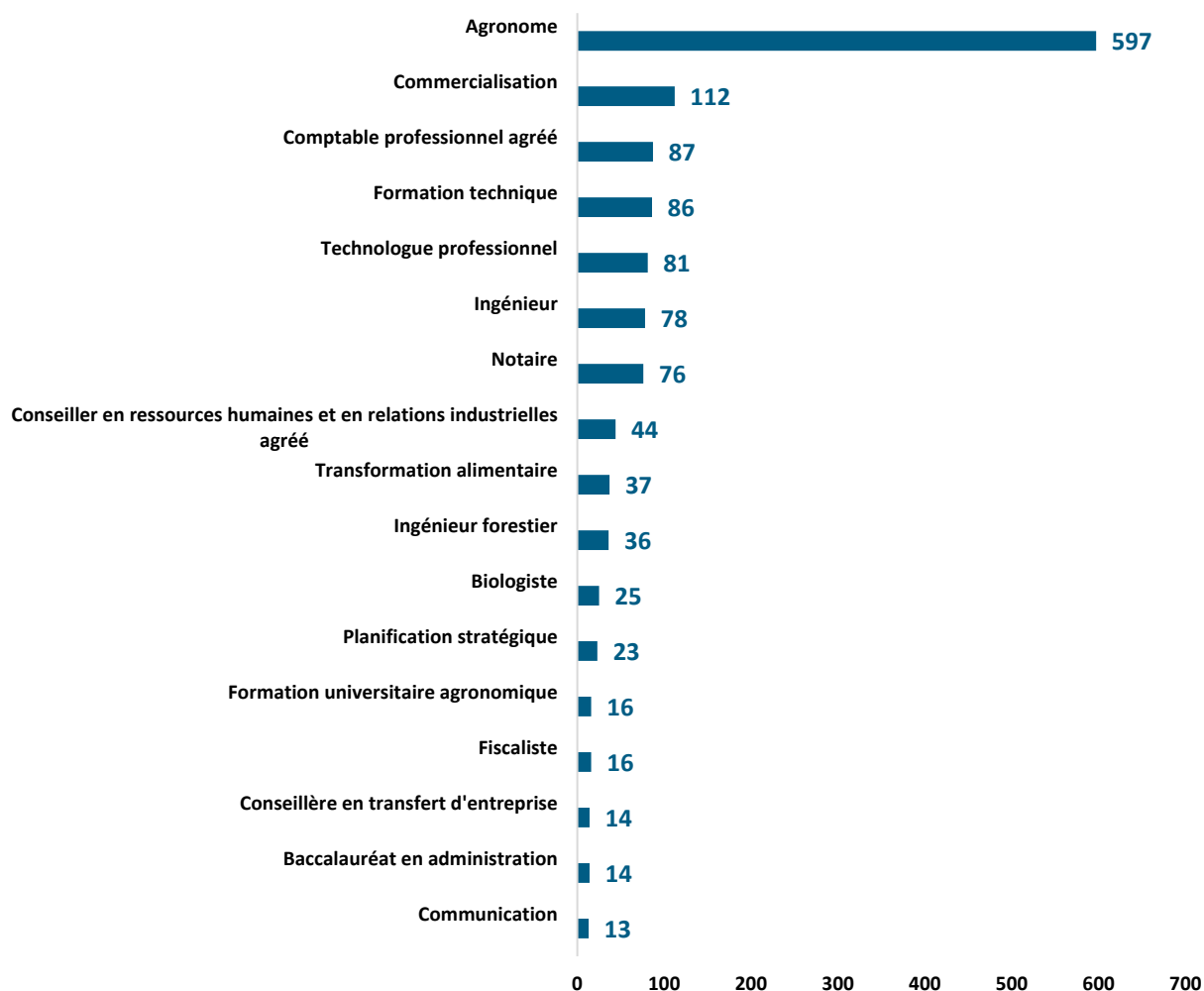


Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2023, **1 368** ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'offrir des services-conseils financés dans le cadre du PSC (source : plateforme de complétion Entente d'admissibilité).

Le **graphique 5** indique la spécialisation des conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils. Les principaux professionnels qui œuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes et les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Graphique 5 : Professions ou spécialisations des conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils, au 31 mars 2023



Les prochains tableaux présentent en ordre chronologique les données liées à l'agroenvironnement pour toute la durée du programme :

- Les tableaux 1 à 3 exposent les données compilées de 2019 à 2023;
- Les tableaux 4 et 5 exposent les données compilées de 2018 à 2023.

Tableau 1 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement (n^{bre} entr. PSC - agro) de 2019 à 2023¹, par région

Région agricole	2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	Nbre total d'entr. ²	Nbre entr. PSC – agro ²	% ³	Nbre total d'entr. ⁴	Nb entr. PSC – agro ⁴	% ³	Nbre total d'entr. ⁵	Nbre entr. PSC – agro ⁵	% ³	Nbre total d'entr. ⁶	Nbre entr. PSC – agro ⁶	% ³
Abitibi-Témiscamingue	565	171	30 %	591	167	28 %	608	200	33 %	611	178	29 %
Bas-Saint-Laurent	1 899	635	33 %	1 890	633	33 %	1 925	642	33 %	1918	651	34 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 079	204	19 %	1 096	226	21 %	1 113	225	20 %	1134	249	22 %
Centre-du-Québec	3 086	600	19 %	3 057	620	20 %	3 067	613	20 %	3098	649	21 %
Chaudière-Appalaches	5 381	1 623	30 %	5 385	1 656	31 %	5 411	1 711	32 %	5410	1701	31 %
Estrie	2 641	536	20 %	2 687	540	20 %	2 748	567	21 %	2796	560	20 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	244	58	24 %	249	60	24 %	256	67	26 %	252	54	21 %
Laurentides	1 142	268	23 %	1 182	252	21 %	1 235	267	22 %	1261	272	22 %
Mauricie	972	227	23 %	963	230	24 %	973	237	24 %	957	235	25 %
Montérégie	6 648	2 076	31 %	6 689	2 202	33 %	6 796	2 236	33 %	6835	2343	34 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 681	298	18 %	1 688	306	18 %	1 725	275	16 %	1708	288	17 %
Outaouais	911	157	17 %	923	160	17 %	959	169	18 %	937	146	16 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 157	439	38 %	1 173	494	42 %	1 178	487	41 %	1158	524	45 %
Total	27 406	7 292	27 %	27 573	7 546	27 %	27 994	7 696	27 %	28 075	7 850	28 %

1 Ces données n’ont pas été compilées en 2018-2019.
2 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2020. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
3 Pourcentage du nombre d’entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l’ensemble des entreprises agricoles de la région.
4 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
5 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
6 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2023. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.

Tableau 2 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement (n^{bre} entr. PSC - agro) de 2019 à 2023¹, par type de production

Type de production	2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	Nbre total d'entr. ²	Nbre entr. PSC – agro ²	% ³	Nbre total d'entr. ⁴	Nbre entr. PSC – agro ⁴	% ³	Nbre total d'entr. ⁵	Nb entr. PSC – agro ⁵	% ³	Nbre total d'entr. ⁶	Nbre entr. PSC – agro ⁶	% ³
Production animale												
Avicole (œufs, poulets, dindons)	877	184	21 %	902	198	22 %	1 009	205	20 %	1 004	236	24 %
Bovine (incluant veaux lourds)	3 122	744	24 %	3 043	749	25 %	3 028	740	24 %	2 945	707	24 %
Laitière	5 412	2 598	48 %	5 357	2 570	48 %	5 302	2 705	51 %	5 221	2 765	53 %
Ovine	515	118	23 %	510	112	22 %	518	118	23 %	523	115	22 %
Porcine	1 451	454	31 %	1 424	458	32 %	1 349	463	34 %	1 356	476	35 %
Production animale												
Fourragère	1 461	167	11 %	1 553	205	13 %	1 672	235	14 %	1 698	234	14 %
Fruitière	1 497	556	37 %	1 520	643	42 %	1 523	617	41 %	1 546	640	41 %
Grandes cultures	5 058	1 790	35 %	5 045	1 850	37 %	5 108	1 850	36 %	5 128	1 902	37 %
Horticole	486	73	15 %	494	90	18 %	517	84	16 %	541	82	15 %
Maraîchère	1 382	379	27 %	1 500	446	30 %	1 610	443	28 %	1 638	438	27 %
Serricole	470	45	10 %	503	52	10 %	520	45	9 %	511	62	12 %
Autres productions agricoles ⁷	5 675	184	3 %	5 722	173	3 %	5 838	191	3 %	5 964	193	3 %
Total	27 406	7 292	27 %	27 573	7 546	27 %	27 994	7 696	27 %	28 075	7 850	28 %

1 Ces données n’ont pas été compilées en 2018-2019.
2 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2020. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
3 Pourcentage du nombre d’entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l’ensemble des entreprises agricoles de la région.
4 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
5 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
6 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2023. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
7 Les autres productions comprennent : acériculture, apiculture, aquaculture en eau douce et en eau marine, autres sources de revenu, bois, caprins, champignons, chevaux.

Tableau 3 : Répartition des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement de 2019 à 2023¹, selon les types de culture

Type de culture	2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ²	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agro	% ³	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ⁴	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agro ⁴	% ³	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ⁵	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agro ⁵	% ³	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ⁶	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agro ⁶	% ³
Céréales et protéagineux	266 861	146 653	55 %	266 833	146 821	55 %	265 203	152 862	58 %	305 038	153 682	50 %
Fruits et légumes	117 608	58 019	49 %	118 448	71 633	60 %	118 516	68 972	58 %	135 961	69 476	51 %
Maïs ensilage	58 882	29 242	50 %	59 163	29 043	49 %	59 229	31 514	53 %	65 664	32 471	49 %
Maïs-grain	425 933	208 727	49 %	427 717	215 832	50 %	426 904	223 279	52 %	478 568	227 464	48 %
Pâturages	175 217	69 162	39 %	173 730	70 233	40 %	172 132	70 938	41 %	98 754	36 740	37 %
Prairies	699 380	323 179	46 %	703 946	324 050	46 %	705 730	335 899	48 %	830 699	344 706	41 %
Soya	341 632	168 758	49 %	344 336	173 529	50 %	346 570	180 333	52 %	391 016	187 148	48 %
Autres cultures ³	285 375	47 267	17 %	289 374	48 474	17 %	306 539	55 428	18 %	341 882	40 437	12 %
Total	2 370 888	1 051 007	44 %	2 383 547	1 079 615	45 %	2 400 823	1 119 225	47 %	2 647 583	1 092 124	41 %

1 Ces données n’ont pas été compilées en 2018-2019.
2 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2020. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
3 Pourcentage du nombre d’entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l’ensemble des entreprises agricoles de la région.
4 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
5 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2022. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
6 Source : Données MAPAQ | Portail de l’Entrepôt de données ministérielles (EDM, CFE2014). Fiche 2014 d’enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, image mars 2023. Les entreprises qui ont été radiées dans l’année sont exclues.
7 Les autres cultures comprennent : acériculture, autres superficies (sans les autres superficies non-cultivées, boisés, terre en friche).

Tableau 4 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière du PSC 2018-2023– domaine agroenvironnement et nombre d'heures de services-conseils indiquées au plan d'action, selon les catégories d'intervention

Catégorie d'intervention	2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹	Nombre		Moyenne ¹
	Entr.	Heures		Entr.	Heures		Entr.	Heures		Entr.	Heures		Entr.	Heures	
PAA	807	n.d. ²	-	1 778	n.d. ²	-	3 777	n.d. ²	-	2 399	n.d. ²	-	1 693	n.d. ²	-
Mise à jour du plan d'action	5 091	n.d. ²	-	1 440	n.d. ²	-	1 076	n.d. ²	-	2 430	n.d. ²	-		n.d. ²	-
Total du suivi et des évaluations détaillées et ciblées	7 108	101 774	14,3	7 091	103 754	14,6	7 245	112 128	15,5	7 379	115 849	15,7	7 463	119 926	16,1
Accompagnement et suivi	7 069	100 539	14,2	7 059	102 301	14,5	7 204	110 234	15,3	7 299	112 439	15,4	7 385	114 298	15,5
• Gestion des matières fertilisantes	4 640	23 845	5,1	4 282	21 090	4,9	4 497	22 745	5,1	4 645	24 119	5,2	4 623	25 311	5,5
• Santé et conservation des sols	5 399	42 612	7,9	4657	35 441	7,6	5 176	39 820	7,7	4 976	38 860	7,8	5 265	39 851	7,6
• Gestion de l'eau	469	1 475	3,1	620	1 945	3,1	807	2 823	3,5	764	2 246	2,9	1078	2 832	2,6
• GIEC	3 764	31 951	8,5	3 924	33 785	8,6	4 311	37 681	8,7	4 146	38 061	9,2	4 563	39 163	8,6
• Biodiversité	147	656	4,5	201	1 040	5,2	273	1 314	4,8	229	1 173	5,1	221	856	3,9
• Adaptation aux changements climatiques et GES	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	1 868	9 000	4,8	1 683	5 851	3,5	1 737	7 979	4,6	1 580	6 285	4,0
Total des évaluations détaillées et ciblées	103	1 233	12,0	117	1 453	12,4	153	1 894	12,4	238	3 410	14,3	241	5 628	23,4
• État des sols	66	830	12,6	53	740	14,0	65	822	12,6	96	1 471	15,3	80	1 484	18,6
• GIEC	35	341	9,7	47	446	9,5	78	885	11,3	87	751	8,6	72	841	11,7
• Résidus végétaux	1	21	21	2	11	5,5	0	0	0	0	0	0	3	74	24,7
• Eaux usées	2	41	20,5	9	148	16,4	0	0	0	7	256	36,6	17	457	26,9
• Changements climatiques	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴	7	108	15,4	4	74	18,5	2	57	28,5	4	137	34,3
• Émission GES	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴	0	0	-	6	113	18,8	46	876	19,0	69	2 635	38,2

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

3 Cette catégorie a été mise en place en 2019-2020.

4 Ce type d'évaluation a été mis en place en 2019-2020.

Tableau 5a : Nombre d'entreprises, nombre d'actions planifiées inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions planifiées par entreprise, par type d'aide financière et thématique pour chaque année de 2018 à 2023

Type d'aide financière et thématique	2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	NE	Nombre d'actions	Moyenne ¹	NE	Nombre d'actions	Moyenne ¹	NE	Nombre d'actions	Moyenne ¹	NE	Nombre d'actions	Moyenne ¹	NE	Nombre d'actions	Moyenne ¹
PSC – domaine agroenvironnement :	7 366	59 428	8,1	7 373	56 864	7,7	7 601	79 056	10,4	7 764	84 514	10,9	7 905	85 214	10,8
• Gestion des matières fertilisantes	6 313	7 913	1,3	5 051	9 549	1,9	6 237	14 878	2,4	6 533	16 588	2,5	6 622	16 841	2,5
• Santé et conservation des sols	6 807	31 206	4,6	6 342	23 511	3,7	6 861	32 257	4,7	6 918	34 312	5,0	6 957	34 467	5,0
• Gestion de l'eau	2 933	3 717	1,3	2 942	3 907	1,3	3 912	5 697	1,5	4 157	5 923	1,4	4 291	6 100	1,4
• GIEC	5 839	11 638	2,0	5 490	13 092	2,4	6 277	17 555	2,8	6 374	18 136	2,8	6 556	18 354	2,8
• Biodiversité	975	1 049	1,1	1 102	1 297	1,2	2 131	2 669	1,3	2 499	3 169	1,3	2 544	3 214	1,3
• Adaptation aux changements climatiques et GES	s.o. ²	s.o. ²	s.o. ²	2 153	2 153	1,0	2 485	2 485	1,0	2 756	2 756	1,0	2 620	2 620	1,0
• Évaluation - État des sols	3 447	3 447	1,0	2 861	2 861	1,0	2 947	2 947	1,0	2 895	2 895	1,0	2 781	2 781	1,0
• Évaluation - GIEC	445	445	1,0	340	340	1,0	351	351	1,0	377	377	1,0	386	386	1,0
• Évaluation - Résidus végétaux	5	5	1,0	18	18	1,0	27	27	1,0	41	41	1,0	47	47	1,0
• Évaluation - Eaux usées	8	8	1,0	48	48	1,0	88	88	1,0	107	107	1,0	124	124	1,0
• Évaluation - Changements climatiques	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	47	47	1,0	50	50	1,0	61	61	1,0	82	82	1,0
• Évaluation - Émission GES	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	41	41	1,0	52	52	1,0	149	149	1,0	198	198	1,0
Programme Prime-Vert	3 910	9 990	2,6	3 726	11 445	3,1	4 836	17 744	3,7	5 081	21 123	4,2	5 075	19 878	3,9
Non subventionnée	6 873	50 187	7,3	5 820	50 213	8,6	6 400	53 701	8,4	6 286	52 928	8,4	6 100	52 424	8,6
Toutes les catégories	7 380	119 605	16,2	7 396	118 522	16,0	7 625	150 501	19,7	7 793	158 565	20,3	7 946	157 516	19,8

1 Nombre moyen d'heures par entreprise.

2 Cette catégorie a été mise en place en 2019-2020.

3 Ce type d'évaluation a été mis en place en 2019-2020.

Tableau 5b : Nombre d'entreprises, nombre d'actions ayant un résultat d'inscrit¹ aux plans d'action et moyenne d'actions ayant un résultat d'inscrit¹ par entreprise, par type d'aide financière et thématique pour chaque année de 2018 à 2023

Type d'aide financière et thématique	2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023		
	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
PSC – domaine agroenvironnement :	5 391	17 941	3,3	6 593	25 056	3,8	6 228	27 261	4,4	6 608	30 457	4,6	6 646	31 584	4,8
• Gestion des matières fertilisantes	3 213	3 623	1,1	4 037	6 388	1,6	4 080	6 869	1,7	4 337	7 503	1,7	4 320	7 594	1,8
• Santé et conservation des sols	4 048	8 803	2,2	4 307	8 576	2,0	4 344	9 758	2,2	4 628	10 711	2,3	4 757	11 289	2,4
• Gestion de l'eau	528	574	1,1	768	902	1,2	976	1 166	1,2	1 107	1 241	1,1	1 258	1 440	1,1
• GIEC	3 078	4 294	1,4	3 904	6 684	1,7	3 757	6 764	1,8	4 115	7 798	1,9	4 212	8 088	1,9
• Biodiversité	284	288	1,0	389	414	1,1	684	767	1,1	874	1 031	1,2	949	1 102	1,2
• Adaptation aux changements climatiques et GES	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	1 711	1 711	1,0	1 523	1 523	1,0	1 688	1 688	1,0	1 567	1 567	1,0
• Évaluation - État des sols	258	258	1,0	266	266	1,0	275	275	1,0	228	228	1,0	210	210	1,0
• Évaluation - GIEC	100	100	1,0	86	86	1,0	116	116	1,0	143	143	1,0	156	156	1,0
• Évaluation - Résidus végétaux	0	0	0	7	7	1,0	5	5	1,0	21	21	1,0	15	15	1,0
• Évaluation - Eaux usées	1	1	1,0	13	13	1,0	7	7	1,0	19	19	1,0	29	29	1,0
• Évaluation - Changements climatiques	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	8	8	1,0	5	5	1,0	10	10	1,0	17	17	1,0
• Évaluation - Émission GES	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	1	1	1,0	6	6	1,0	64	64	1,0	77	77	1,0
Programme Prime-Vert	911	1 521	1,7	821	2 360	2,9	1 133	3 643	3,2	1 312	3 318	2,5	1 195	2 626	2,2
Non subventionnée	2 003	6 727	3,4	1 359	4 427	3,3	1 675	5 538	3,3	1 590	5 039	3,2	1 550	4 522	2,9
Toutes les catégories	5 628	26 189	4,7	6 705	31 843	4,7	6 449	36 442	5,7	6 711	38 814	5,8	6 789	38 732	5,7

1 Les actions ayant un résultat d'inscrit sont celles pour lesquelles une valeur supérieure à zéro ou un <oui> a été inscrit comme réalisation au plan d'action.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Cette catégorie a été mise en place en 2019-2020.

4 Ce type d'évaluation a été mis en place en 2019-2020.

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 